
**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2024**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

1 – ELEMENTS DE CONTEXTE

A. Le contexte international et national

Le budget 2024 s'inscrit dans un contexte international très incertain, marqué par la poursuite de la guerre en Europe (conflit Ukrainien), la nouvelle guerre entre l'Etat d'Israël et le mouvement Hamas (avec une forte montée des tensions au Proche et Moyen-Orient), l'urgence climatique et environnementale de plus en plus marquante, des tensions géopolitiques internationales diverses (Chine/Etats-Unis, Russie/pays occidentaux, etc..).

Le gouvernement a bâti son budget 2024 sur une hypothèse de croissance économique de 1,4%, et d'une inflation à 2,6% quand la Banque de France prévoit dans ses projections macroéconomiques de décembre 2023 une croissance de 0,9% et une inflation à 2,5%.

Après une stabilisation à 4,8% en 2022 et 4,9% en 2023, le déficit public atteindrait 4,4% du PIB en 2024, conformément au Programme de stabilité 2023-2027. Avec une prévision de croissance établie à 1,4 %, l'amélioration de ce solde s'expliquerait principalement par la sortie progressive des mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien.

Cette baisse s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics et serait ramené à 3,7% en 2025 puis 3,2% en 2026 pour atteindre 2,7% en 2027.

Parallèlement, la dette publique serait relativement stable à 109,7% du PIB en 2023 et 2024, à 109,6% en 2025, à 109,1% en 2026 avant de baisser à 108,1% du PIB en 2027 (contre 111,8% pour 2022).

Quant à la charge de la dette, elle devrait passer à 48,1 milliards d'euros en 2024, 57 milliards en 2025, 65,1 milliards en 2026 et 74,4 milliards d'euros en 2027.

La dépense publique en volume croîtrait en moyenne de 0,6% sur la période 2022-2027. Le ratio de dépense publique (hors crédits d'impôts) sur le PIB reculerait à 55,9% en 2023 (après 57,7% en 2022) pour s'établir à 53,8% en 2027.

Les collectivités locales seront également associées à ce "redressement des comptes publics" avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5 % à l'inflation prévisionnelle.

Le Projet de Loi de Finances pour 2024 poursuit trois objectifs principaux :

- La lutte contre l'inflation ;
- La baisse du déficit public ;
- L'investissement pour la transition énergétique ;

Les principales mesures du PLF 2024 concernant les collectivités locales sont :

- Maintien du bouclier tarifaire sur les dépenses énergétiques ;
 - Reconstitution de l'amortisseur "électricité" pour les collectivités avec une prise en charge directe par l'Etat de 75% du surcoût au-delà de 250€/MWh du prix de l'électricité hors acheminement et taxes ;
- Augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement de 320 M€ dont 290M€ fléchés sur les dotations de péréquation des communes (Dotation de Solidarité Urbaine/Dotation de Solidarité Rurale principalement) et 30M€ pour la dotation d'intercommunalité ;
- Abondement du Fonds vert (2,1Md €) destiné aux collectivités pour financer leurs investissements dans le cadre de la transition écologique ;
- Dotation pour les titres sécurisés portée à 100M€ (52M€ en 2023) afin de favoriser la réduction des délais de délivrance des cartes d'identité et des passeports ;
- Modification des indicateurs financiers du bloc communal et des départements ;
- Exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les logements locatifs sociaux anciens faisant l'objet de gros travaux de rénovation énergétique leur permettant de passer des classes de performance énergétique et environnementale "E, F ou G" à "A ou B" ;
- Création d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat pour compenser les pertes de recettes de Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants par rapport à la majoration de Taxes d'Habitation sur les Résidences Secondaires ;
- Report de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels à 2026

Cette année 2024 connaît à nouveau une augmentation des bases d'imposition. En effet, depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, (bases d'imposition) relève d'un calcul codifié à l'article 1518 bis du CGI et calculé sur la base des Indices des Prix à la Consommation harmonisé des mois de novembre N-1 et novembre N-2. Ainsi, pour 2024, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an ressort à +3,9%.

B. La ville de Sannois

La population légale de Sannois (source Insee) s'élève au 1er janvier 2024 à 27 116 habitants (26 878 habitants au recensement précédent). Près de 40% des Sannoisiens ont moins de 30 ans.

La population légale prise en compte pour le calcul des dotations serait fixée pour 2024 à 27 231 habitants contre 26 993 habitants (fiche DGF 2023).

2 – PRIORITES DU BUDGET

Poursuivant son objectif de rigueur autour des trois axes financiers que sont la reconstitution d'une épargne nette de gestion et d'une capacité d'autofinancement, la limitation de la pression fiscale pesant sur les contribuables sannoisiens et la mise en place d'une politique d'investissement adaptée aux capacités budgétaires de la ville, la majorité municipale a présenté les grands axes du budget primitif 2024 lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le budget 2024 présenté le 4 avril 2024 par le conseil municipal a été réalisé sur les bases de ce rapport et est ainsi établi avec la volonté :

- maîtriser les coûts de fonctionnement afin de préserver la capacité d'autofinancement de la ville,
- sanctuariser les crédits inscrits en dépenses d'investissement pour la modernisation des équipements communaux, de la voirie, des projets liés à l'aménagement urbain et des projets nouveaux,
- mettre en place les éléments nécessaires à une transition énergétique réussie,
- intégrer les ambitions programmatiques avec la transition écologique, sur la base d'une recherche efficiente des modes de financement (subventions, emprunts) afin d'optimiser les ressources de la ville.

Il s'équilibre : en dépenses et recettes d'investissement à 19 705 500,00€,
et présente un suréquilibre en section de fonctionnement de 4 000 000,00€ avec :
des dépenses s'élevant à 50 347 000,00€,
des recettes à hauteur de 54 347 000,00€

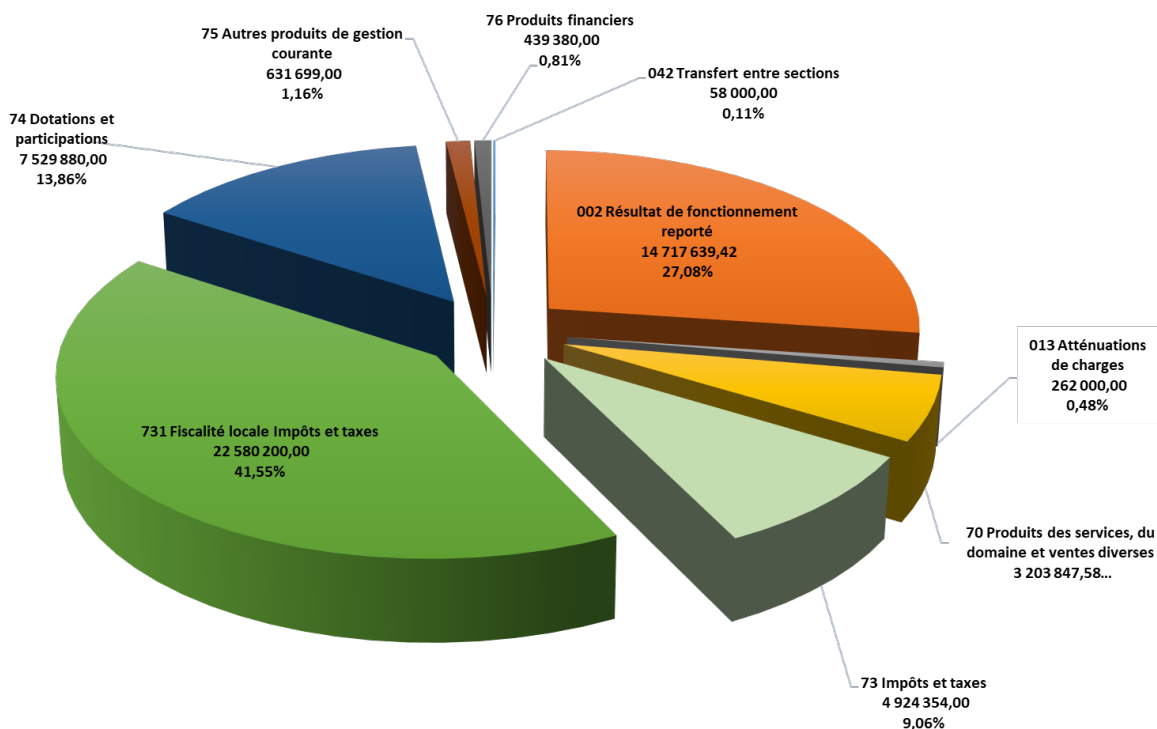
3 – RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

3-I. La section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Exercice		2024
Type de mouvement	Chapitre	Montant du BP
RECETTES		
ORDRE		
	042 Transferts entre sections	58 000,00
Total : Ordre		58 000,00
REELLES		
	002 Excédent de fonctionnement	14 717 639,42
	013 Atténuation de charges	262 000,00
	70 Produits des services	3 203 847,58
	73 Impôts et taxes	27 504 554,00
	74 Dotations	7 529 880,00
	75 Autres produits gestion courante	631 699,00
	76 Produits financiers	439 380,00
	77 Produits exceptionnels	
	78 Reprise sur provisions	
Total : Réelles		54 289 000,00
Total : RECETTES		54 347 000,00

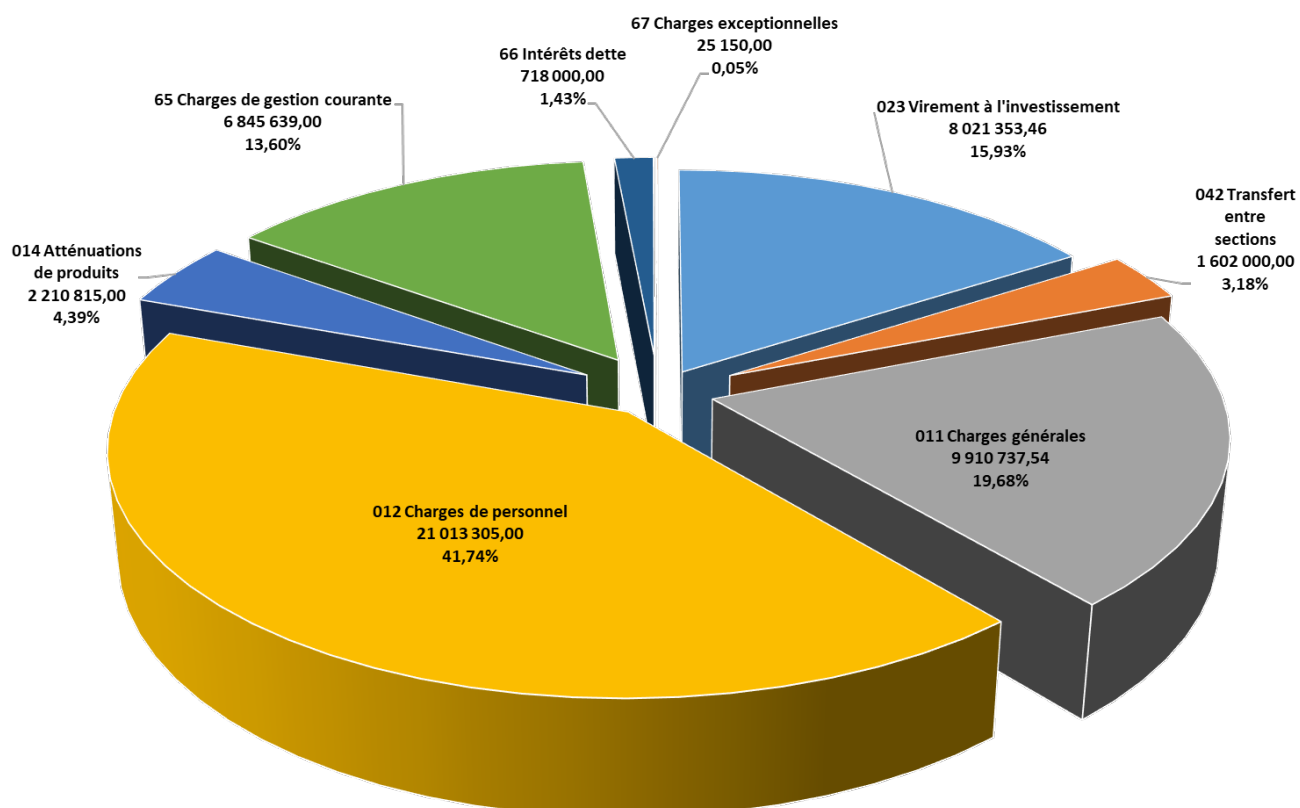
Répartition des recettes de fonctionnement : 54 347 000,00€



Dépenses de fonctionnement

Exercice		2024
Type de mouvement	Chapitre	Montant du BP
DEPENSES		
ORDRE		
	023 Virement à l'investissement	8 021 353,46
	042 Transferts entre sections	1 602 000,00
Total : Ordre		9 623 353,46
REELLES		
	011 Charges générales	9 910 737,54
	012 Charges de personnel	21 013 305,00
	014 Atténuation de produits	2 210 815,00
	65 Charges de gestion courante	6 845 639,00
	66 Interêts dette	718 000,00
	67 Charges exceptionnelles	25 150,00
	68 Dotations aux provisions	
Total : Réelles		40 723 646,54
Total : DEPENSES		50 347 000,00

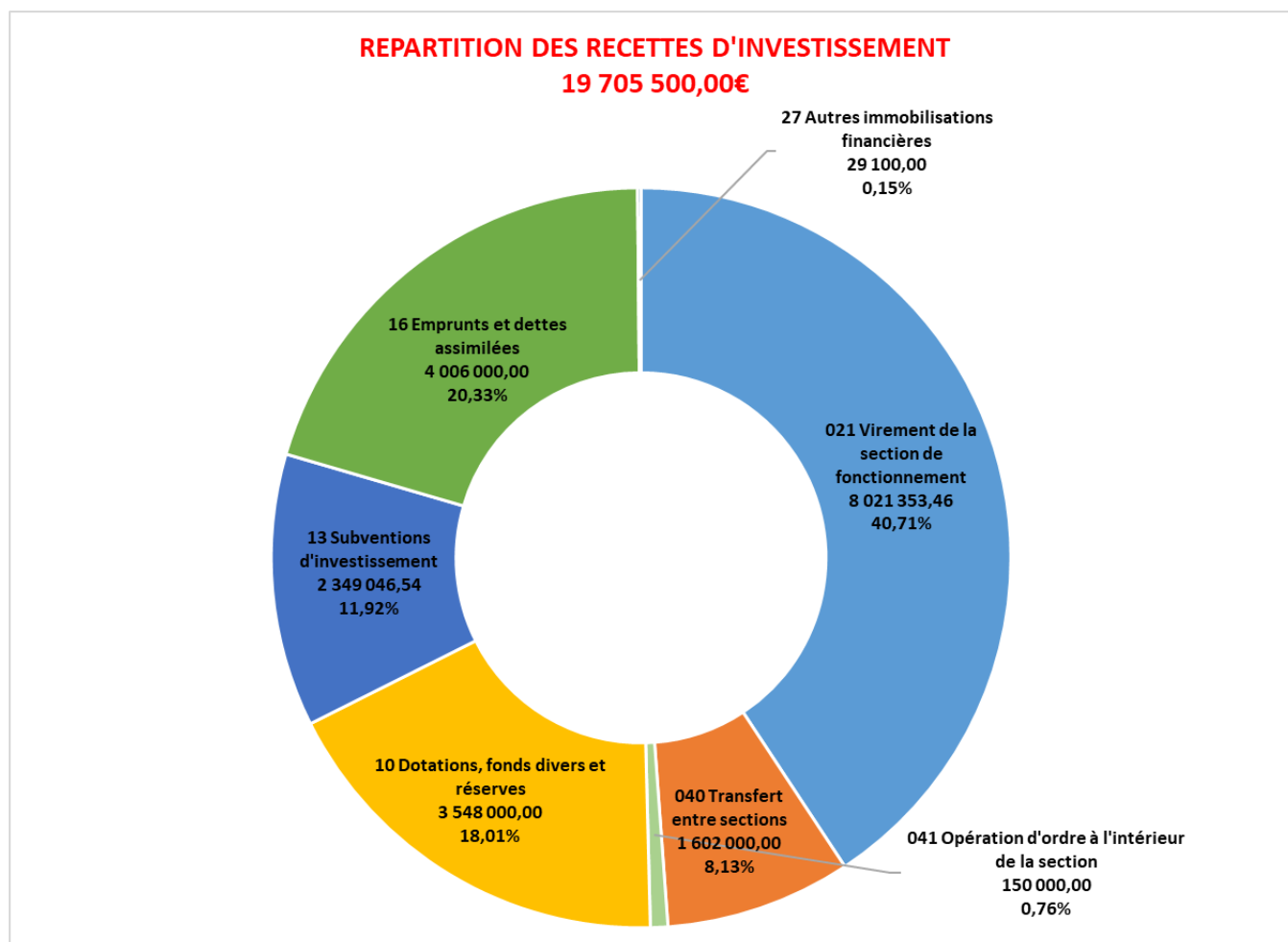
Répartition des dépenses de fonctionnement : 50 347 000,00€



3-2. La section d'investissement

Recettes d'investissement

		Exercice	2024		
Type de mouvement	Chapitre	Propositions nouvelles	Reports de crédit	BP 2024	
RECETTES					
ORDRE					
	021 Virement de la section de fonctionnement	8 021 353,46		8 021 353,46	
	040 Transfert entre sections	1 602 000,00		1 602 000,00	
	041 Opération d'ordre à l'intérieur de la section	150 000,00		150 000,00	
	Total : Ordre	9 773 353,46		9 773 353,46	
REELLES					
	10 Dotations, fonds divers et réserves	3 548 000,00		3 548 000,00	
	13 Subventions d'investissement	681 276,00	1 667 770,54	2 349 046,54	
	16 Emprunts et dettes assimilées	6 000,00	4 000 000,00	4 006 000,00	
	27 Autres immobilisations financières	29 100,00		29 100,00	
	Total : Réelles	4 264 376,00	5 667 770,54	9 932 146,54	
Total : RECETTES		14 037 729,46	5 667 770,54	19 705 500,00	

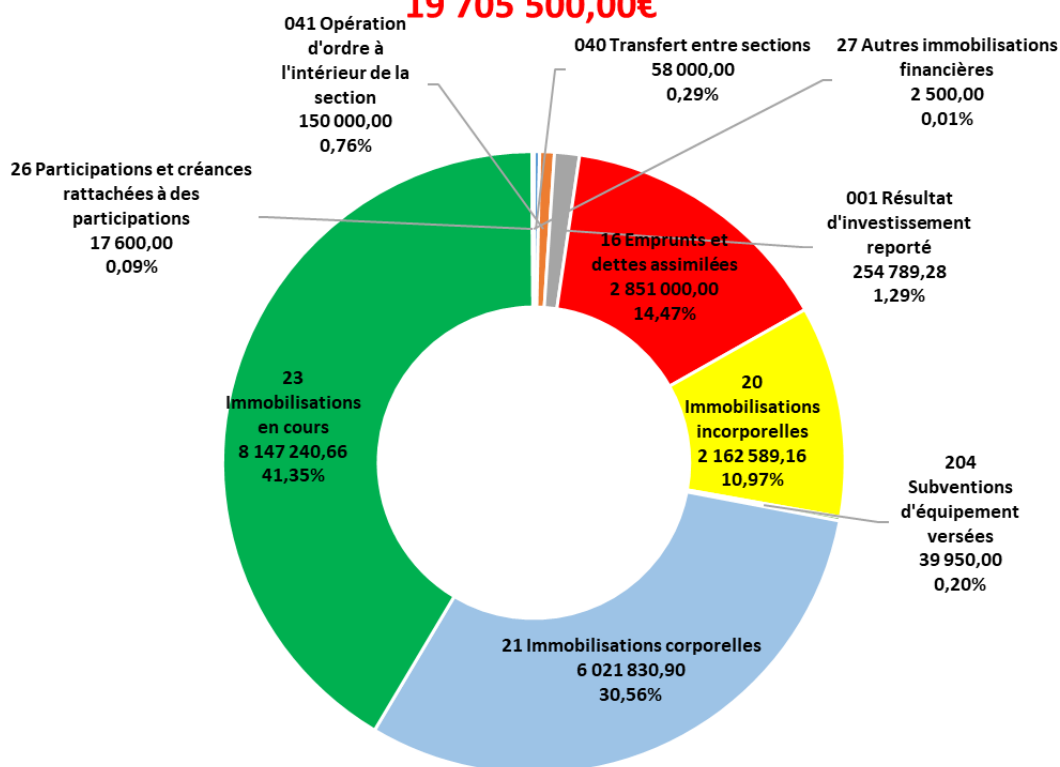


Dépenses d'investissement

		Exercice	2024		
Type de mouvement	Chapitre	Propositions nouvelles	Reports de crédit	BP 2024	
DEPENSES					
ORDRE					
	040 Transfert entre sections	58 000,00			58 000,00
	041 Opération d'ordre à l'intérieur de la section	150 000,00			150 000,00
	Total : Ordre	208 000,00			208 000,00
	001 Résultat d'investissement reporté	254 789,28			254 789,28
	16 Emprunts et dettes assimilées	2 851 000,00			2 851 000,00
	20 Immobilisations incorporelles	1 899 601,00	262 988,16		2 162 589,16
	204 Subventions d'équipement versées	35 000,00	4 950,00		39 950,00
	21 Immobilisations corporelles	4 771 178,63	1 250 652,27		6 021 830,90
	23 Immobilisations en cours	4 666 081,00	3 481 159,66		8 147 240,66
	26 Participations et créances rattachées à des participations	17 600,00			17 600,00
	27 Autres immobilisations financières	2 500,00			2 500,00
	Total : Réelles	14 497 749,91	4 999 750,09		19 497 500,00
Total : DEPENSES		14 705 749,91	4 999 750,09		19 705 500,00

Répartition des dépenses d'investissement

19 705 500,00€



4 – MONTANT DU BUDGET CONSOLIDÉ (ET DES BUDGETS ANNEXES)

Suite aux transferts des budgets annexes du Stationnement Payant et de l'Assainissement, respectivement au 31/07/2017 et au 01/01/2018 à la Communauté d'Agglomération Val Parisis la ville de Sannois ne dispose plus d'aucun budget annexe.

5 – CREDITS D'INVESTISSEMENT PLURIANNUELS

Ce budget 2024 s'inscrit dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement Durable 2020-2026 dont les axes principaux sont :

- la maintenance des équipements, hors transition énergétique,
- la transition énergétique au travers du lancement d'opérations spécifiques,
- les aménagements urbains : la rénovation du quartier Ouest dans le cadre de l'ANRU, le quartier de l'Eglise, le projet de Cœur de ville, l'îlot Bellevue, le quartier de la gare dans le cadre de l'IMGP 3.
- les ambitions programmatiques : création du centre horticole, rénovation de la villa Rozée, création du pôle santé.

Aussi, pour ce budget 2024, les efforts porteront sur :

- Etudes préalables aux travaux prévus dans les établissements scolaires, sportifs et à la villa Rozée,
- Etudes dans la cadre de la création du pôle santé et de l'Agenda d'Accessibilité Programmée,
- Travaux dans le cadre de l'ANRU,
- Création du centre horticole,
- Etudes et travaux au centre technique municipal,
- Travaux de rénovation et de maintenance des équipements publics,
- Requalification, aménagements, sécurisation de la voirie.
- Maintenance des équipements numériques,

6 – NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE (OU CAF) ET NIVEAU DE L'EPARGNE NETTE

3. Les Epargnes (de gestion, brute et nette) et encours de dette depuis 2016

en millions d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne de gestion (*)	6,07	6,16	5,09	5,64	5,28	5,6	6,85
Epargne brute (CAF)(**)	3,35	4,57	3,73	4,98	4,48	5,05	6,56
Epargne nette (CAF nette) (***)	-1,65	2,15	1,23	2,42	1,92	2,35	-1,7
Encours de dette (CA de chaque exercice)	36,369	33,982	31,8	29,24	26,63	24,12	22,14
Capacité de désendettement (en années)	10,9	7,4	8,5	5,9	5,9	4,8	3,4

(*) Recettes courantes - Dépenses courantes

(**) Recettes réelles - Dépenses réelles

(***) Epargne nette - remboursements dette K

7 – NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

La dette : structure et gestion

7.1. Le stock de dette au 01/01/2024

La dette communale au 01/01/2024 comporte 38 emprunts pour un encours de 19 294 699,00€.

Pour l'exercice en cours, le taux moyen ressort à 3,68%, la durée résiduelle à 8 ans et la durée de vie moyenne résiduelle à 4 ans et 4 mois.

7.2. La structure par type de taux

La dette présente le risque de taux suivant :

Type de taux	Capital restant dû au 01/01/2024	%
Fixe	18 813 449,00	97,51%
Structuré	400 000,00	2,07%
Indexé	81 250,00	0,42%
TOTAL	19 294 699,00	100,00%

La dette structurée représente 2,07% de l'encours et se compose d'un emprunt Société Générale dont le taux est basé sur la différence des inflations Europe/France.

La dette à taux indexé représente 0,48 % et se compose d'un emprunt SFIL indexé sur l'Euribor 3 mois.

8 – CAPACITE DE DESENETTEMENT

La capacité de désendettement (en nombre d'année) est de 3,4 années pour Sannois. Pour ce ratio, la durée de 15 ans est prise pour référence, dans la mesure où l'on considère qu'il s'agit de la durée de vie moyenne des équipements. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

9 – NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Depuis 2021, les communes ont cessé de percevoir le produit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales. En compensation de cette perte du produit de la THRP, les communes se voient transférer la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Les taux 2024 sont les suivants :

TAXES	RAPPEL TAUX 2023	PROPOSITIONS TAUX 2024
- Taxe Habitation sur Résidences Secondaires	18,97	18,97
- Foncier bâti	40,18	40,18
- Foncier non bâti	72,97	72,97

10 – PRINCIPAUX RATIOS

Code INSEE 95582		BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE SANNOIS		BP 2024
I - INFORMATIONS GENERALES				I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES				A
Informations statistiques				Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)				26 878
Nombre de résidence secondaires article R2313-1 in fine)				87
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel adhère la commune				VAL PARISIS
Potentiel fiscal et financier		Valeur par hab pour la commune (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate	
fiscal	financier			
22 227 638	26 595 674	984,478031	1 219,530000	
Informations financières - ratios (2)				Valeurs
				Valeurs nationales de la strate (source : DGCL 2022)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population		1515	1299
2	Recettes réelles de fonctionnement / population		1472	1494
3	Dépenses d'équipement brut / population		608	344
4	Encours de la dette / population (2) (3)		637	1006
5	DGF / population		234	198
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)		51,60%	61,60%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonct. (4)		109,99%	93,60%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement		41,27%	23,10%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)		43,30%	67,40%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)		-2,91%	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1 janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner

11 – EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

Au 1er janvier 2024 469 emplois budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2024 contre 474 au Budget Primitif 2023.

Le montant total prévu au chapitre 012 s'élève à 21 013 305,00€ contre 19 975 475,00€ au BP 2023.

Les charges de personnel indiquées représentent 41,74% des dépenses totales de fonctionnement et 51,6% des dépenses réelles de fonctionnement.